

Carte des titres miniers

	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	<b>Statut:</b> A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué, U-Refusé
	Aire de titres en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire arpenté non désignable
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
	Aire d'extraction Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	CM (concession minière) ou BM (bail minier)
	BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie supérieure gauche définit la substance extraite et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

<b>Substance extraite</b>	A-Argent	C-Or	O-Orpèbre	U-Autre
	B-Sable de silice	I-Indéterminé	P-Pierre concassée	X-Calcite
	C-Calcite	T-Terre grise	R-Résidu minier inertes	
	D-Pierre dimensionnelle	M-Moraine	S-Sabla	
	E-Mica de silice	N-Terre noire	T-Toute	

**Statut du site d'exploitation**

Ci	Ouvert sous conditions	Oj	Ouvert	Fj	Fermé	Nj	Non autorisé	Tj	En traitement
----	------------------------	----	--------	----	-------	----	--------------	----	---------------

Contrainte à l'activité minière

	Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
	Périmètre urbanisé
	Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
	Territoire où le droit de jalonnement et de désignation sur carte est temporairement suspendu
	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

	Terris de catégorie II
	Terris de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

	Entente Pitagou
--	-----------------

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

	Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashveleah, Nutsahkuan
--	---

Frontières

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 30°28' avec une variation annuelle déclinatoire de 11,07"

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique  
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20



**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

